



Servitude ou démembrement ou conditions dans bail rural ?

Par **Bzitt**, le **28/05/2024** à **12:32**

Le propriétaire d'un terrain agricole propose de me vendre ses terres mais en gardant quelques parcelles pour sa fille non agricultrice (coin plaisant avec lac et arbres...). De ce fait, le lot à vendre me parait insuffisant pour une installation ou une éventuelle revente future. Je voudrais acheter la totalité des parcelles mais en laissant à sa fille le droit d'user (jusqu'à sa mort) des parcelles qu'elle a choisies. Je connais un fermier voisin (proche de la retraite) qui veut exploiter les terres que j'achèterais (bail rural). Qu'est-ce que je peux proposer à ce propriétaire pour qu'il accepte de vendre tout ? Quelle forme juridique me permettrait d'acheter tout et de laisser l'usufruit de certaines parcelles à sa fille ? Servitude ? Démembrement ? Autre ? D'avance merci de me répondre. Cordialement.